

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/12/2024

VAPPROBATION DES CONVENTIONS DE MECENAT AVEC LES ENTREPRISES LOCALES POUR LA 29^E EDITION DU FESTIVAL ELFONDUROCK

N°2024-093

Le Conseil municipal légalement convoqué le 12/12/2024, s'est réuni le 19/12/2024 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 21

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, Mme Sandrine Boëte , M. Gilles Guillaume, Mme Laurence Amichaux, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Laure Gibou, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

21 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 7

M. Sylvain Legrand à Mme Arlette Bourdelot
Mme Catherine Delaitre à M. Alexandre Bussière
Mme Justine Giagnoni à Mme Natacha El Hayek
Mme Joane Besse à Emmanuelle Pic
M. Sébastien Le Ferrec à M. Jérôme Plateau
M. Jean-Marc Payen à M. Jérôme Cauët
Mme Cécile Revoyre à Mme Sandrine Boëte

Absent.e :

Mme Sonia Roisin

Nombre de votant.e.s : 28

Mme Laure Gibou a été désignée Secrétaire de Séance

Rapporteuse : Madame Sandrine BOETE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

CONSIDÉRANT que la ville de Marcoussis organise tous les ans, dans le cadre de sa politique culturelle, le festival de musique Elfondurock dédié à la scène féminine de musiques actuelles, la municipalité souhaite maintenir son engagement et organise la 29e édition du festival les 7 et 8 mars 2025 à Atmosphère, espace culturel Jean-Montaru ;

CONSIDÉRANT la nécessité de s'appuyer sur des partenaires extérieurs pour enrichir la vingt-neuvième édition du festival Elfondurock.

CONSIDÉRANT que les entreprises DUBOCQ, Travaux Publics de Soisy, Travaux Publics de l'Essonne et Stélens-Seip ont décidé d'apporter une contribution financière sous forme de mécénat ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de quatre conventions de mécénat relative à la 29e édition du festival ELFONDUROCK ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents y afférents et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget de la Ville
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS